

BULLETIN

MULTIPRÉVENTION

VOL 3, N°1
JANVIER 2018



Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail,
secteurs métal, électrique, habillement, imprimerie et activités connexes



Nathalie Laurenzi
Directrice générale

UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE, UN ATOUT POUR NOS ENTREPRISES

Les entreprises du secteur manufacturier sont aux prises actuellement avec un important problème de recrutement de la main-d'œuvre. Elles doivent donc rivaliser d'imagination et d'efforts pour attirer la main-d'œuvre et surtout, pour la retenir.

Quel lien y a-t-il avec la santé et la sécurité du travail ?

La santé et la sécurité du travail contribue à offrir un climat de travail agréable où il fait bon travailler et favorise par le fait même l'engagement des travailleurs. Prévenir des lésions c'est aussi prévenir des absences qui ont un impact sur les opérations, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

En plus de contribuer à réduire le taux d'absentéisme, le nombre d'accidents, de roulement de personnel, de retards au niveau de la production et des coûts qui s'y rattachent, la santé et la sécurité du travail favorise un climat de travail sain et une productivité accrue. Bon nombre de nos entreprises pourraient en témoigner.

Quand prévention et rétention vont de pair

Comme association sectorielle paritaire, MultiPrévention s'emploie depuis plus de 30 ans à rendre les milieux de travail dans les entreprises du secteur manufacturier encore plus sécuritaires, en offrant des services d'information, de formation, de conseil et de recherche.

Notre vaste expérience sur le terrain nous a permis de constater les effets positifs de la santé et de la sécurité du travail pour l'entreprise et ses travailleurs. Il est toujours gagnant de faire bonne impression auprès du nouveau travailleur avec un programme d'accueil bien structuré qui intègre la prévention, car travailler en prévention c'est aussi démontrer l'importance qu'on accorde à notre capital humain. Retenir ses employés performants et veiller à leur santé n'est pas qu'une bonne pratique, c'est également une économie de coûts pour votre entreprise.

Voilà quelques arguments de plus pour considérer la santé et la sécurité du travail comme un atout à votre portée.

SOMMAIRE

• Prix MultiPrévention 2018 – Bravo aux entreprises gagnantes!	2-3
• Formations publiques – Programmation janvier-juillet 2018	4
• Repas-conférences – Programmation 2018	5
• Le SIMDUT 2015 entre en vigueur le 1 ^{er} décembre 2018 Êtes-vous prêts?	6-7
• Nouvelles brèves	8

BRAVO AUX ENTREPRISES GAGNANTES !

En novembre dernier, les membres du jury ont évalué les idées de prévention présentées par des entreprises membres de MultiPrévention sur la base de l'engagement, de la prévention, de la transférabilité et du rayonnement. Trois des quatre idées gagnantes d'un Prix MultiPrévention concernent la réduction de risques de troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces risques sont particulièrement importants dans les entreprises du secteur manufacturier. Ils représentent annuellement près de 40 % des lésions indemnisées par la CNESST. Voici donc, les lauréats de l'édition 2018 des Prix MultiPrévention.



De gauche à droite : M. Stéphane Réniers, M. Pascal Chartrand, M. Richard Léveillé et Mme Marlène Brassard.

SECTEUR MÉTAL INDUSTRIES TROVAC LTÉE

RÉDUCTION DE RISQUES DE TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

La pose des étiquettes et la mise en boîte des aspirateurs étaient effectuées manuellement par des travailleurs, et ce, dans des positions contraignantes. Le potentiel pour ces travailleurs de développer des risques de troubles musculo-squelettiques était élevé. Pour remédier à cette situation, des membres de l'entreprise : directeur de production, responsable de l'entretien des équipements, responsable SST, superviseur et employés ont fait appel à un fournisseur externe afin de développer et de mettre en place un automate programmable. Cet automate facilite la pose des étiquettes et la mise en boîte, réduisant ainsi les risques de troubles musculo-squelettiques. Par le fait même, les travailleurs éprouvent moins de fatigue musculaire et les produits sont standardisés.



De gauche à droite : M. Simon Genest, M. Mokrane Issadi, Mme Anne-Marie Porée, M. Alain Veilleux et M. Stéphane Gaudreau.

SECTEUR ÉLECTRIQUE - GAGNANT EX ÆQUO GENTEC INC.

SÉCURISATION DE TRAVAUX DE NATURE ÉLECTRIQUE

Des employés se plaignaient du danger d'électrisation et même d'électrocution lors des essais de tenue diélectrique. Cette opération qui consiste à vérifier l'isolation de certains produits, doit être réalisée sous haute tension pouvant aller jusqu'à 4 000 volts.

Pour sécuriser cette tâche, des barrières physiques ont été érigées et des procédures de travail sécuritaires ont été rédigées et communiquées aux opérateurs. Depuis la mise en place de ces mesures, les opérateurs se sentent plus en sécurité et sont davantage enclins à promouvoir la sécurité. Ils apprécient les efforts de l'entreprise pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs.

**FÉLICITATIONS
AUX ENTREPRISES
PARTICIPANTES !**

Acier ATR (Division de Acier AGF inc.)
Bousquet Technologies inc.
Éclairage contraste ML inc.
Hycos Canada Limited
Mercier industries en mécanique Ltée

Moules industriels (CHFG inc.)
Railtech Ltd
Stelpro Design inc.
TC Transcontinental Interglobe Beauce



À QUI LA BOURSE LACHANCE-MORIN D'UNE VALEUR DE 5 000 \$?

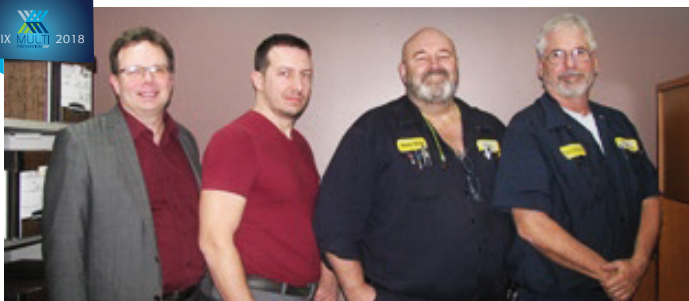
Les entreprises gagnantes d'un Prix MultiPrévention sont invitées à présenter un projet en santé et en sécurité du travail, réalisable avec l'aide d'un-e stagiaire au cours de l'année 2018. Les projets présentés seront évalués par les membres du comité exécutif du Conseil d'administration de MultiPrévention. Le nom de l'entreprise lauréate sera dévoilé lors de notre assemblée générale annuelle prévue le 20 avril 2018.

POUR PARTICIPER

Soumettez-nous l'une de vos initiatives en prévention. Vous pourriez gagner un Prix MultiPrévention et ainsi vous qualifier pour l'obtention de la bourse Lachance-Morin d'une valeur de 5 000 \$.

Seules les entreprises ayant gagné un Prix MultiPrévention sont éligibles à la bourse Lachance-Morin.

Pour en savoir plus, parlez-en avec votre conseiller!



De gauche à droite: M. Stéphane Lamarre, M. Pascal Genest, M. Jean-Guy Paradis et M. Marc-André Lacroix.

SECTEUR ÉLECTRIQUE - GAGNANT EX AËQUO HUBBELL CANADA LP

RÉDUCTION DE RISQUES DE TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Hubbell Canada LP fabrique des boîtes électriques. L'assemblage de boîtiers en métal demandait au travailleur de trier et d'empiler les fonds des boîtiers. À l'aide d'une machine, les pièces étaient ensuite soudées au reste de la structure du boîtier.

Cette tâche était très répétitive. Cela augmentait les risques, chez les travailleurs, de développer des troubles musculo-squelettiques.

En guise de solution, on a conçu et mis en place un robot qui trie les fonds de boîtiers métalliques et les dépose ensuite dans le réservoir de la machine. Grâce à l'automatisation de cette tâche, le travailleur a pu se voir confier d'autres responsabilités.



De gauche à droite: M. Michel Demers, M. Luc Labonté, M. Michel Lachapelle, M. Martin Allaire, M. Ryan Turner, M. Marc Gustave, M. Martin Tremblay, M. Timmy Fiddes et M. Mounir Kechar. Médaille: Mme Camille Dodeler.

SECTEUR IMPRIMERIE ET ACTIVITÉS CONNEXES TC TRANSCONTINENTAL ROSS-ELLIS

RÉDUCTION DE RISQUES DE TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Le travail au poste de receveur colleuse était exigeant physiquement: le temps de répit entre deux séquences était très court. De plus, le poste n'était pas ajustable. Certains travailleurs devaient donc adopter des postures de travail contraignantes.

Le travail à ce poste était d'autant plus préoccupant qu'il devait être effectué sur un quart de travail de 12 heures au lieu de 8.

Avec l'aide d'un stagiaire en ergonomie, des membres de l'entreprise, dont les travailleurs et les travailleuses concernés, ont élaboré et mis en place des solutions adaptées qui ont permis de réduire les risques de TMS de façon significative.

LES MEMBRES DU JURY



De gauche à droite: Mme Nathalie Laurenzi, directrice générale, Mme Lise Mallette, conseillère technique, hygiène industrielle, Mme Chantal St-Onge, conseillère en gestion de la prévention, Mme Denise Laganière, conseillère en communication et, à titre de membre invitée, Mme Lise Laplante, directrice générale de Préventex.



FORMATIONS PUBLIQUES

PROGRAMMATION
JANVIER-JUILLET
2018

ENTREPRISES SECTEUR : 45 \$

ENTREPRISES HORS SECTEUR CONNEXE ET HORS SECTEUR : 90 \$

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : WWW.MULTIPREVENTION.ORG
SOUS L'ONGLET FORMATIONS PUBLIQUES.

PLUS DE 35 FORMATIONS OFFERTES !
CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE
POUR EN SAVOIR PLUS.

	Beauce	Drummondville	Sherbrooke	Saint-Jean- sur-Richelieu	Repentigny	Laval et les Laurentides	Trois-Rivières	Longueuil (bureaux de MultiPrévention)	Dorval	Québec	Saguenay et Lac St-Jean	Bromont
UTILISATION SÉCURITAIRE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR*	16 avril	22 mars 24 mai	6 février 10 avril	28 mars 30 mai	22 mars	8 février 10 mai 5 juillet	20 février 11 mai	14 février 9 mai	1 ^{er} mars	22 février 12 avril 31 mai	14 février 27 mars 3 mai 13 juin	15 février 12 avril 7 juin
SIMDUT 2015*	19 février	22 mars 24 mai	10 avril	28 février 25 avril	—	24 mai	25 avril	14 février 11 avril 6 juin	8 février	22 février 15 mars 26 avril 7 juin	15 février 4 mai	15 février 12 avril 7 juin
UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALANS ET DES PONTS ROULANTS*	14 mai	22 février 26 avril 14 juin	20 mars 8 mai	28 février 25 avril 30 mai	26 avril	28 février 3 mai	1 ^{er} mars 31 mai	11 avril 6 juin	—	1 ^{er} février 15 mars 26 avril 7 juin	14 février 27 mars 3 mai 13 juin	15 mars 17 mai
UTILISATION SÉCURITAIRE DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES*	—	—	12 juin	—	—	19 avril	17 mai	13 juin	—	1 ^{er} mars 31 mai	28 mars 12 juin	—
LA PRÉVENTION DES CHUTES	—	—	12 juin	—	—	19 avril	17 mai	—	—	—	—	—
ÉLABORER UN PROGRAMME DE CADENASSAGE	—	—	—	—	—	—	—	14 mars	—	11 avril	—	—
RÉCEPTION ET EXPÉDITION DES MARCHANDISES DANGEREUSES	—	—	6 février	—	—	3 mai	31 mai	—	3 mai	—	—	—
COMPRENDRE ET PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES	—	—	—	—	—	—	—	14 mars	—	11 avril	—	—
FAITES PREUVE DE DILIGENCE RAISONNABLE EN PRÉVENTION	13 mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
UTILISATION SÉCURITAIRE DES TRANSPALETES ÉLECTRIQUES*	—	—	—	—	—	—	—	9 mai	—	—	—	—
INTRODUCTION AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTS EN SST	—	—	—	—	—	24 mai	25 avril	—	—	—	—	—

*Formations offertes en formation de formateurs (pour le personnel des entreprises membres de MultiPrévention seulement).

REPAS-CONFÉRENCES

GRATUITS POUR LES ENTREPRISES MEMBRES DE MULTIPRÉVENTION.
L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE.

ENTREPRISES HORS SECTEUR : 99 \$

PROGRAMMATION
2018

Conservé moi!

COMMENT FAIRE VIVRE LA PRÉVENTION ?

Découvrez comment instaurer une véritable culture de santé et de sécurité du travail dans votre entreprise.



MICHEL PÉRUSSE

Consultant et professeur associé,
École de gestion, Université de Sherbrooke

BROMONT

2 mai
12h à 13h30
Hôtel Château Bromont,
90 rue de Stanstead

DRUMMONDVILLE

3 mai
12h à 13h30
Hôtel le Dauphin
600 boul. Saint-Joseph

QUÉBEC

8 mai
17h à 19h
Hôtel Classique
2815 boul. Laurier

SHERBROOKE

20 septembre
11h30 à 13h30
Hôtellerie Jardins de ville
4235 boul. Bourque

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

25 septembre
8h à 10h
Hôtel Quality Inn
725 boul. Séminaire Nord

DORVAL

26 septembre
12h à 13h30
Holiday Inn Aéroport de Montréal
6500 Côte-de-Liesse

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

17 octobre
17h à 19h
Hôtel Delta Saguenay
2675 boul. du Royaume, Jonquière

LAVAL

21 novembre
12h à 13h30
Place de Laval,
1717 boul. Le Corbusier

TROIS-RIVIÈRES

28 novembre
7h30 à 9h
Hôtel des Gouverneurs,
975 rue Hart

ATELIER-CONFÉRENCE

L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS DANGEREUX C'EST PAS SORCIER !

Découvrez et expérimentez une méthode simple et éprouvée, extraite du guide : *Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier* pour réaliser l'entreposage sécuritaire de vos produits dangereux.



CAROLINE GODIN

Conseillère technique, MultiPrévention,
co-auteur du guide *Entreposage des produits
dangereux dans le secteur manufacturier*

SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

1^{er} mai
17h à 19h
Hôtel Delta Saguenay
2675 boul. du Royaume, Jonquière

LAVAL
RENDEZ-VOUS MATINAL
EXCEPTIONNELLEMENT

14 juin
8h30 à 10h
Centre culturel et communautaire
Thérèse de Blainville
120 boul. du Séminaire

PLUS DE DÉTAILS SUR LE CONTENU DES CONFÉRENCES :
WWW.MULTIPREVENTION.ORG SOUS CONFÉRENCES

PLANIFIER ET GÉRER SES PRIORITÉS POUR RÉDUIRE LE STRESS

Trop de travail? Pour réduire la pression, il vaut mieux bien circonscrire son travail et savoir où s'arrêter que de courir. Réflexion et outils concrets sont au programme.



JACQUES LAFLEUR

Psychologue clinicien,
spécialisé en gestion du stress

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

1^{er} mai
8h à 10h
Hôtel Quality Inn
725 boul. Séminaire Nord

TROIS-RIVIÈRES

8 mai
7h30 à 9h
Hôtel des Gouverneurs
975 rue Hart

LAVAL

15 mai
12h à 13h30
Place de Laval
1717 boul. Le Corbusier

SHERBROOKE

29 mai
11h30 à 13h30
Hôtellerie Jardins de ville
4235 boul. Bourque

DRUMMONDVILLE

11 septembre
12h à 13h30
Hôtel le Dauphin
600 boul. Saint-Joseph

BROMONT

18 septembre
12h à 13h30
Hôtel Château Bromont
90 rue de Stanstead

QUÉBEC

6 novembre
17h à 19h
Hôtel Classique
2815 boul. Laurier

QUAND L'ACCIDENT DEVIENT UN CRIME : LA LOI C-21

Dans le cadre de cette conférence, vous apprendrez comment faire preuve de diligence raisonnable et ainsi atteindre un milieu de travail plus sécuritaire.



LOUIS-PHILIPPE SIMARD

Conseiller en prévention,
ASP Mines

DORVAL

9 mai
12h à 13h30
Holiday Inn Aéroport de Montréal
6500 Côte-de-Liesse

LE SIMDUT 2015 ENTRE EN VIGUEUR LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2018

ÊTES-VOUS PRÊTS?



Pour aider les entreprises à se conformer à la nouvelle Loi et au Règlement sur les produits dangereux, Daniel Demers, conseiller en gestion de la prévention propose des pistes de réflexion ainsi que des actions à prendre selon que l'entreprise possède ou non un système de gestion de ses produits dangereux.

LE SIMDUT EST IMPLANTÉ DANS L'ENTREPRISE

Le SIMDUT est une notion familière dans votre entreprise, mais est-il appliqué? Les travailleurs sont-ils informés des dangers reliés aux produits dangereux qu'ils utilisent? Un suivi est-il assuré? Sur une échelle de 1 à 10, où situez-vous la gestion de vos produits dangereux? Dans tous les cas, nous vous suggérons de passer à l'étape ci-dessous.

LE SIMDUT N'EST PAS IMPLANTÉ DANS L'ENTREPRISE

Les entreprises qui font l'usage de produits dangereux ont l'obligation de mettre en place un système de gestion efficace de ces produits. Il en va de la protection des travailleurs.

Si ce n'est déjà fait, nous vous suggérons de vous y mettre dès maintenant. Lisez la suite pour savoir par où commencer.

AUDITER LE SIMDUT

Pour déterminer dans quelle mesure le SIMDUT dans votre entreprise répond aux exigences réglementaires, utilisez la grille proposée par MultiPrévention. Passez en revue chacune des 6 étapes d'implantation du SIMDUT, relevez les points à améliorer et désignez des personnes responsables ainsi que l'échéancier de réalisation.



IMPLANTER LE SIMDUT

Pour implanter le SIMDUT dans votre entreprise de façon conforme, assurez-vous de réaliser chacune des 6 étapes proposées dans la grille offerte par MultiPrévention. Pour chacune d'elles, désignez des personnes responsables, déterminez un échéancier de réalisation réaliste et faites le suivi.

FORMER LES TRAVAILLEURS

Malgré que le SIMDUT soit implanté dans votre entreprise, les travailleurs concernés ont-ils tous été formés sur le SIMDUT 2015 et plus spécifiquement sur les dangers reliés aux produits qu'ils utilisent?

Tous vos travailleurs qui utilisent ou sont susceptibles d'être en contact avec les produits dangereux doivent être formés sur le SIMDUT en général et, plus spécifiquement, sur les dangers des produits utilisés au travail.

La formation spécifique implique que pour chaque produit dangereux utilisé, le travailleur doit être en mesure de répondre aux questions suivantes: Quels sont les dangers reliés au produit? Comment s'en protéger? Comment en disposer de manière sécuritaire? Que faire en cas d'urgence? Comment accéder à la fiche de données de sécurité?

MULTIPRÉVENTION PROPOSE DES FORMATIONS SUR LE SIMDUT 2015

- en sessions publiques
- en formation de formateurs
- en entreprise
- en ligne (voir page suivante)



NOUVEAU ! FORMATION SIMDUT 2015 EN LIGNE

Réservée aux entreprises membres
de MultiPrévention

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SIMDUT 2015

**POUR CONNAÎTRE
LES PARTICULARITÉS DU SIMDUT 2015,
CONSULTEZ NOTRE FICHE D'INFORMATION :
www.multiprevention.org sous Publications.**



ENTREPOSER LES PRODUITS DANGEREUX DE FAÇON SÉCURITAIRE

Prévoyant une demande accrue de formation sur le SIMDUT 2015, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} décembre 2018, quelques associations sectorielles paritaires, dont MultiPrévention, se sont associées avec Le Campus afin d'offrir la formation sur le SIMDUT en ligne. La formation en ligne offre aux entreprises toute la latitude voulue pour former les travailleurs à l'endroit et au moment qui leur conviennent.

Équipement requis pour suivre la formation :
un ordinateur et une connexion Internet.

Durée de la formation : 90 minutes

Prix : 8 \$ par participant

Contenu :

- » Introduction au SIMDUT après le SGH
- » Les classes de dangers physiques
- » Les classes de dangers pour la santé
- » Les fiches de données de sécurité
- » Les étiquettes

À la fin de chaque formation complétée avec succès, une attestation imprimable est émise par Le Campus. L'attestation émise par MultiPrévention suivra par la poste.

Cette formation est admissible à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Lois sur les compétences).

BESOIN DE CONSEILS OU D'ASSISTANCE ?

**Communiquez avec votre conseiller !
Il est là pour vous aider.**

Vous vous êtes assurés que les travailleurs adoptent de bonnes pratiques lors de la manipulation des produits dangereux sur leur lieu de travail.

Les produits dangereux que l'on retrouve dans votre entreprise sont-ils entreposés de façon sécuritaire? Un entreposage non conforme pourrait avoir un impact sur les déversements et les risques d'incendie ou de réactions violentes.

Le guide *Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier*, accessible sous www.multiprevention.org / **Publications**, propose une méthode simple et éprouvée pour organiser vos produits dangereux en fonction de leur propriété chimique et de leur compatibilité.

À DEUX, C'EST MIEUX !



SYLVAIN PARISIEN
Coprésident patronal

DENIS TROTTIER
Coprésident syndical

Ce titre quelque peu accrocheur est une entrée en matière pour parler de paritarisme.

Le paritarisme est au cœur même de la mission de MultiPrévention.

Notre association sectorielle paritaire ou ASP, est née il y a plus de 30 ans, d'une volonté commune d'associations patronales et syndicales, de se doter d'un service d'information, de formation, de conseil et de recherche en prévention. L'objectif étant de réduire les lésions professionnelles dans nos milieux de travail.

Plus qu'un mode de gouvernance, le paritarisme est un engagement de l'employeur et des travailleurs à améliorer la santé et la sécurité dans leur entreprise.

Comme on dit souvent et à raison d'ailleurs, la prévention, c'est l'affaire de tous !

À titre de coprésidents patronal et syndical du conseil d'administration de MultiPrévention, nous en sommes profondément convaincus !

NOUVELLES BRÈVES



VÊTEMENTS POUR LES TRAVAUX DE SOUDAGE

Une publication sur les exigences relatives aux vêtements de protection conformes à la norme ISO 11611 : 2015, sera disponible sous peu.

Ce document est le fruit du travail d'un comité formé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), dans le but d'identifier des mesures pour réduire les risques d'embrasement des vêtements lors des travaux de soudage, de coupage et de procédés connexes.

Caroline Godin, conseillère technique chez MultiPrévention, est impliquée dans ce comité depuis sa formation en 2014.

FORMATIONS DE FORMATEURS 2018

Nos formations de formateurs sont offertes exclusivement au personnel des entreprises membres de MultiPrévention. D'une durée de 2 jours, nos formations sont dispensées dans nos bureaux de Longueuil.

Pour connaître les prérequis, visitez notre site Web : www.multiprevention.org sous la rubrique Formations / Formations de formateurs.



- **Utilisation sécuritaire du chariot élévateur**
17 avril et 29 mai ou 27 septembre et 25 octobre
- **Utilisation sécuritaire des palans et des ponts roulants**
25 avril et 30 mai ou 3 octobre et 7 novembre
- **SIMDUT 2015**
12 avril et 24 mai ou 6 septembre et 17 octobre

**Pour en savoir plus et pour vous inscrire,
communiquez avec votre conseiller.**



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150
Longueuil (Québec) J4N 1N7
Tél. : 450-442-7763 Téléc. : 450-442-2332

979, av. de Bourgogne, bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418-652-7682 Téléc. : 418-652-9348

www.multiprevention.org

Visitez-nous sur Facebook



**VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN
EN FORMAT ÉLECTRONIQUE ?**

Écrivez-nous
info@multiprevention.org